

DÉCLARATION D'UN PUIITS

EN VERTU DE L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL SANITAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

déclare disposer d'un puits à l'adresse indiquée ci-dessus
nombre de personnes vivant au foyer :

- PUITS/RACCORDEMENT :
- puits seul
 - raccordement au réseau d'eau potable seul
 - puits + raccordement au réseau d'eau potable

